

Historique des salines de Gouhenans

La prospérité de Gouhenans fut assurée pendant plus d'un siècle par l'exploitation de son gisement de sel et la fabrication des produits chimiques qui en dérivèrent en partie.

La découverte en 1819 d'un gisement houiller concédé par ordonnance Royale du 30 juillet 1828 entraîna celle d'un important gisement de sel gemme.

Vers 1830, la compagnie concessionnaire entreprit la fabrication du sel et établit dans ce but des chaudières d'évaporation.

Trouvant sur place le combustible, elle put assurer la fabrication dans des conditions fort avantageuses et vendre le sel à des prix inférieurs à ceux des salines de l'est dont le monopole appartenait à l'Etat.

Comme la fabrication du sel avait été entreprise sans autorisation administrative, un arrêt de la cour de **LYON** en date du 16 octobre 1834 ordonna la fermeture des salines.

Le 17 juin 1840, une loi mit fin au monopole et aussitôt la compagnie concessionnaire de la houille demanda l'octroi d'une concession pour le sel ; l'affaire excitait des convoitises et des jalousies et plusieurs hommes d'affaires s'efforcèrent de faire échec à l'obtention de la concession qui fut pourtant accordée par ordonnance du 3 janvier 1843 ; on avait néanmoins suscité chez les actionnaires des craintes et on les avait engagés à employer la corruption pour obtenir ce qui normalement ne pouvait être refusé.

L'instrument de la corruption fut le général **DESPANS-CUBIERES**, deux fois ministre de la guerre qui pendant un séjour en Haute-Saône ou il envisageait de se faire élire comme député, avait été intéressé par les salines de **GOUHENANS** et en était devenu actionnaire.

Le bénéficiaire fut le ministre des travaux publics **TESTE** qui reçut 94 000 francs.

À la réflexion, les actionnaires eurent des doutes sur l'emploi des 50 actions créées pour faciliter l'octroi de la concession et d'une somme de 200 000 francs remise à cet effet au général **CUBIERES**.

À l'occasion d'un procès intenté quatre ans plus tard au général par le principal actionnaire de la société le scandale éclata démesurément grossi et exploité contre la monarchie de juillet par les oppositions de gauche et de droite.

Le procès devant la cour des Pairs, la relation tendancieuse assez éloignée de la vérité historique insérée **VICTOR HUGO** dans ses « Choses vues », les répercussions de l'affaire au cours de campagne qui, six mois plus tard entraînaient la chute de **LOUIS-PHILIPPE**, ont rendu célèbre le nom de **GOUHENANS**.

Pendant ce temps, l'exploitation avait prospéré et au moment du procès de corruption les salines se classaient deuxième parmi les salines de France pour l'importance et la qualité de leur sel.

Une usine de produits chimiques leur fut adjointe vers 1848 pour produire de l'acide chlorhydrique, le chlorure de chaux et l'acide sulfurique au moyen des sulfures de fer pyrites que renfermait le gisement houiller.

L'exploitation des salines fut arrêtée en 1946 et vingt ans après, la fabrique de produits chimiques.